



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction départementale des territoires  
de la Haute-Loire

Service « environnement et forêt »

Affaire suivie par Bertrand TEISSEDE  
Tél. : 04 71 05 84 86 - Télécopie : 04 71 05 84 70  
Courriel : [bertrand.teissedre@haute-loire.gouv.fr](mailto:bertrand.teissedre@haute-loire.gouv.fr)

**SYNTHESE DES OBSERVATIONS  
DU PUBLIC**  
relative aux projets d'arrêtés autorisant des  
opérations de régulation de grands cormorans  
(*Phalacrocorax carbo sinensis*) en Haute-Loire  
pour la campagne 2019-2020

Le Puy-en-Velay, le **15 NOV. 2019**

**Objet** : Synthèse des observations du public relative aux projets d'arrêtés autorisant des opérations de régulation de grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) en Haute-Loire pour la campagne 2019-2020.

La consultation du public relative aux projets d'arrêtés autorisant des opérations de régulation de grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) en Haute-Loire pour la campagne 2019-2020 a été réalisée par mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Loire du 23 octobre 2019 au 12 novembre 2019 inclus.

**A l'issue de cette période de consultation, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.**

  
Le directeur départemental des territoires  
**François GORIEU**



## PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction départementale des territoires  
de la Haute-Loire

Service « environnement et forêt »

Affaire suivie par Bertrand TEISSEBRE  
Tél. : 04 71 05 84 86 - Télécopie : 04 71 05 84 70  
Courriel : bertrand.teissebre@haute-loire.gouv.fr

### MOTIFS DE LA DECISION relative aux projets d'arrêtés autorisant des opérations de régulation de grands cormorans (Phalacrocorax carbo sinensis) en Haute-Loire pour la campagne 2019-2020

Le Puy-en-Velay, le **15 NOV. 2019**

**Objet** : Motifs de la décision relative aux projets d'arrêtés autorisant des opérations de régulation de grands cormorans (Phalacrocorax carbo sinensis) en Haute-Loire pour la campagne 2019-2020.

Au niveau national, le grand cormoran (Phalacrocorax carbo sinensis) fait partie des espèces d'oiseaux protégés par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Néanmoins, l'article L. 411-2, 4° du code de l'environnement prévoit des possibilités de dérogations, permettant notamment sa régulation, à condition de maintenir l'espèce dans un état de conservation favorable. Les deux projets d'arrêtés mis en consultation du public relatifs aux opérations de régulation de grands cormorans en Haute-Loire pour la campagne 2019-2020 interviennent dans ce cadre.

A l'issue de la période de consultation du public, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.

Toutefois, par mail en date du 30 octobre 2019, le ministère de la transition écologique et solidaire a informé toutes les DDT concernées, d'une erreur dans les modèles d'arrêtés proposés dans le guide de bonnes pratiques pour l'octroi des dérogations à la protection du grand cormoran. Cette erreur portait dans les textes réglementaires cités en référence (« Vu... ») sur le libellé de l'arrêté ministériel du 27 août 2019 fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles *des dérogations aux interdictions* de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (Phalacrocorax carbo sinensis) pour la période 2019-2022. Le libellé de l'arrêté du 27 août 2019 a donc été modifié en conséquence dans les deux arrêtés départementaux.

Par ailleurs, il s'est avéré que Monsieur PRADEAU Frédéric n'avait pas été mentionné dans la liste des tireurs figurant dans les projets d'arrêtés initiaux. Cet élément ne modifiant pas en lui-même les opérations de régulation de grands cormorans (Phalacrocorax carbo sinensis) pour la Haute-Loire, le nom de la personne concernée a donc été rajouté dans les deux arrêtés départementaux.

En conséquence, compte-tenu des résultats de la consultation du public, les deux arrêtés préfectoraux autorisant des opérations de régulation de grands cormorans (Phalacrocorax carbo sinensis) en Haute-Loire pour la campagne 2019-2020 peuvent être publiés conformément aux projets présentés lors de la consultation du public, après avoir intégré les 2 corrections mentionnées et argumentées ci-dessus.

Le directeur départemental des territoires

**François GORIEU**

Direction départementale des territoires de la Haute-Loire  
13, rue des Moulins – CS 60350 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex  
Tél : 04 71 05 84 00 – Télécopie : 04 71 05 84 03  
Courriel : ddt@haute-loire.gouv.fr – Site internet : www.haute-loire.pref.gouv.fr  
**Horaires d'ouverture au public** : ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30